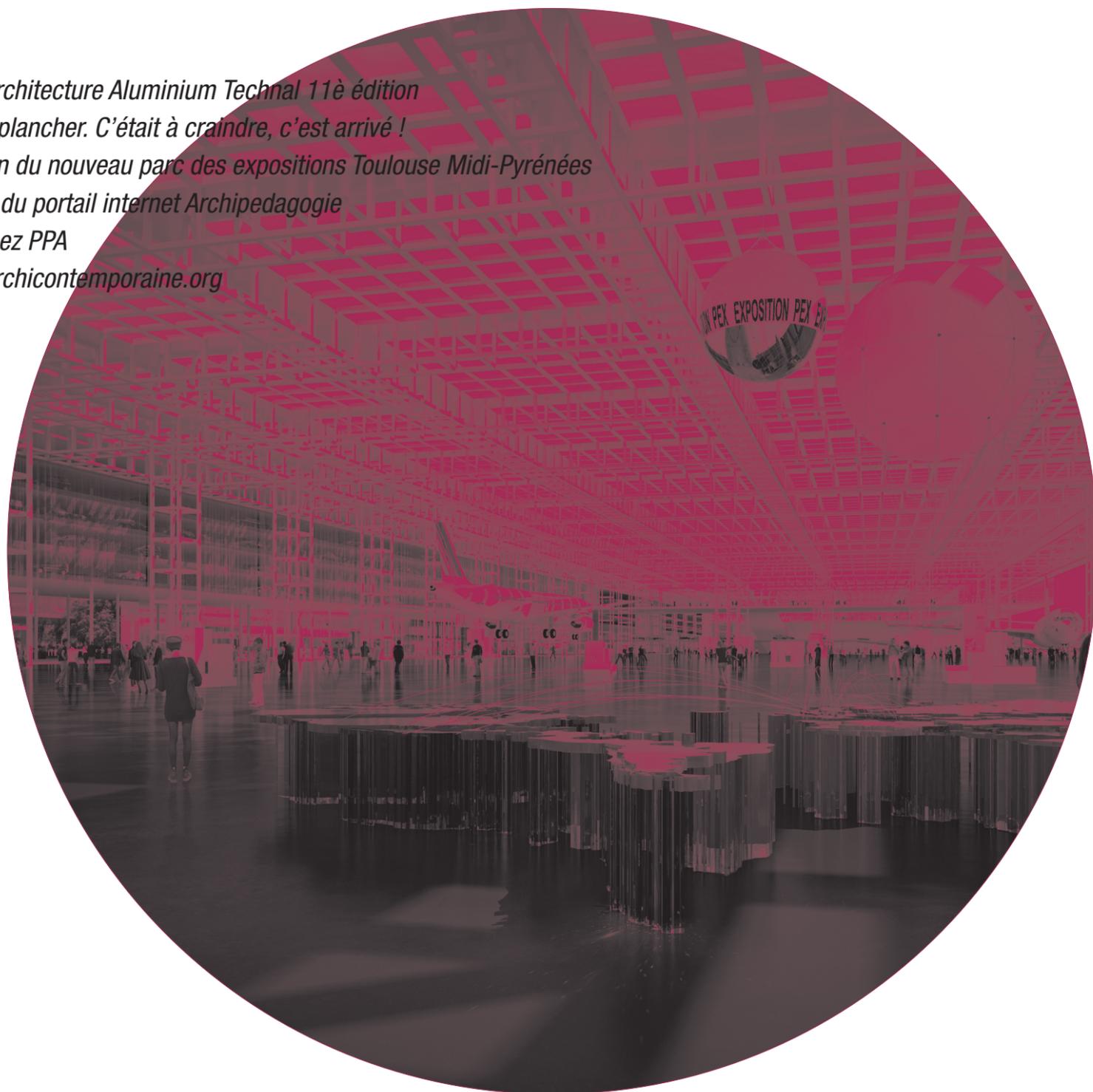


PLAN LIBRE

Ariège
Aveyron
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Lot
Tarn
Tarn-et-Garonne

101
Juin 2012

Palmarès Architecture Aluminium Technal 11^e édition
Surface de plancher. C'était à craindre, c'est arrivé !
Construction du nouveau parc des expositions Toulouse Midi-Pyrénées
Lancement du portail internet Archipedagogie
j'ai nagé chez PPA
Palmarès archicontemporaine.org



2,00 euros

ÉDITORIAL

Daniel Estevez

« [...]

- Mais alors quoi faire ?

Il me regarda avec gentillesse et, souriant, me donna cette leçon admirable :

- Voyez cette porte, prenez-la, descendez l'escalier, sortez dans la rue. En face, vous avez le Bon Marché, à droite et à gauche des boutiques. D'un côté, Saint-Germain ; de l'autre, Montparnasse. Allez à pied, regardez les gens, regardez les maisons, tout ce qui est autour de vous. Essayez de comprendre la vie. Si vous avez des yeux, vous serez un bon architecte. Si vous êtes aveugle, tant pis pour vous, changez de métier. L'architecture c'est la vie. C'est tout ce que je peux vous dire. »

L'autobiographie de Georges Candilis, intitulée « Bâtir la vie », vient d'être ré-éditée aux éditions Infolio. On y redécouvre le récit passionnant d'une existence mouvementée. Un architecte en prise avec la société de son temps, une personnalité en mouvement permanent, un architecte fait de rencontres, de découvertes, de migrations et de voyages, produisant une architecture d'expérimentations et de contradictions, une énergie incroyable. Cette biographie sera familière aux architectes qui cherchent dans leur métier à construire une expérience plutôt qu'à appliquer une recette.

Mais dans le même temps, sort au cinéma « Norman Foster, architecte ». Le titre français consacre la petite préciosité désormais convenue qui consiste à accoler le titre d'architecte après son nom, séparé d'une simplissime virgule. Passons ce détail. Il s'agit d'un film purement hagiographique qui contribue à la promotion d'une toute autre image de l'architecte, celle d'une sorte de technologue mystique en quête de pureté. Et il arrive même que cette quête de perfection fasse parfois un peu froid dans le dos. On ne dira jamais assez le mal que toute religiosité fait à l'architecture, et spécialement lorsqu'il s'agit d'une religion de la discipline.

Après la figure, toute aussi ridicule et dérisoire mais tout de même un peu plus sympathique, de l'architecte-inventeur fou que développait en son temps le film échevelé « Esquisse de Franck Gerry », souhaitons que le grand public découvre un jour enfin au cinéma une image plus juste et plus profonde du métier d'architecte.

Pour cela il vaudrait mieux au fond examiner par exemple le travail que l'agence OMA présente en ce moment à la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées et sur lequel nous revenons dans le cahier central de ce numéro de Plan Libre. Le projet lauréat pour le nouveau Parc des Expositions, à la fois gigantesque et simple, constitue en effet un objet urbain d'une grande puissance. Il dégage des étendues livrées à la marche, aux piétons et aux chalandats tout en intégrant au cœur même de sa mégastructure le stockage des automobiles, casse-tête habituel des projets urbains. Voici donc apparaître une autre figure de l'architecte, celle que nous aimons bien, celle d'un groupe de personnes à la recherche de la pertinence plutôt que de l'abstraction mystique et se confrontant clairement à la réalité ingrate du monde contemporain.

Lorsqu'on constate à quel point l'automobile demeure plus que jamais aujourd'hui un adversaire absolu de la ville, on espère que les techniques de combat développées par ce genre de projet intelligent, puissent trouver un certain écho, comme ce fut le cas à une époque plus lointaine, pour les fameux silos-muraille de Louis Khan pour le plan de Philadelphie. Souhaitons que l'architecture cesse d'être un simple résidu de la politique de voirie urbaine, celle-là même qui ruine les investissements publics et donne à notre environnement immédiat l'esthétique d'un circuit automobile, avec ses chicanes, ses ronds-points, son atroce et inconfortable mobilier urbain. Plaçons donc l'architecture au centre, avec ses piétons, avec ses plantes, avec ses passants, sa musique, avec ses habitants, sa vie... et avec ses enfants : « Aujourd'hui seul le poète peut crier cette vérité : pas d'enfant, pas de ville ! ».

Et puis relisons un peu Georges Candilis.

Plan libre, le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées



Edition
Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées
45, rue Jacques Gamelin 31100, Toulouse
tél. 05 61 53 19 89 / ma-mp@wanadoo.fr
Dépôt légal à parution

N° ISSN 1638 4776

Directeur de la publication
Pierre Duffau.

Rédacteur en chef
Jean-Manuel Puig.

Bureau de rédaction
Bernard Cattlar, Daniel Estévez, Véronique Joffre.

Comité de rédaction
Pierre Bonnard, Philippe Cirgue, Vincent Defos Du Rau, Jean Larnaudie, Gérard Ringon, Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret.

Coordination
Aurélié Bayot.

Informations Cahiers de l'Ordre
Martine Aires.

Ont participé à ce numéro
Gaël Angaud, Daniel Estevez, Anne Fraisse, Samira Tabach

Graphisme
Bachs estudi gràfic. Marta Bachs, Anissa Mérot.

Impression
Rotogaronne

Pour écrire dans Plan Libre contactez le bureau de rédaction à la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées.
La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis.

Plan Libre est édité tous les mois à l'initiative de la Maison de l'Architecture avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Midi-Pyrénées, la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute-Garonne, la Mairie de Toulouse et le Club des partenaires : NPN, Prodware, Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi, Technal, Trentotto, VM Zinc.



ACTIVITÉS

MAISON DE
L'ARCHITECTURE
Midi-Pyrénées

Exposition

Palmarès Architecture Aluminium Technal 11^e édition

du 26.06 au 14.07.2012 – Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées / L'îlot 45

Vernissage le mardi 26.06.2012 à 19h30

Les architectes lauréats de Midi-Pyrénées présenteront leur réalisation tour à tour : Stéphane Deligny pour une maison individuelle à Buzet sur Tarn (Prix Emergence 2010) Jean Larnaudie (Agence Scalene) pour le collège 600 de Bessières (Prix Etudier 2011) Guillaume Pujol (Agence PPA) pour 61 logements sociaux (Prix Habiter Collectif 2011) Le carton d'invitation est joint à l'envoi de ce numéro de plan libre.

Organisation : Technal et la Maison de l'Architecture MP

Assemblée Générale de la MA

Le mardi 19.06.2012 à 18h00 à L'îlot 45

www.maisonarchitecture-mp.org

Palmarès

JAMP 2012

Palmarès de la jeune Architecture en Midi-Pyrénées 2012

Une réunion d'information aura lieu le **jeudi 14 juin 2012 à 18h à l'îlot 45.**

Réglement et pièces complémentaires disponibles en téléchargement :
www.maisonarchitecture-mp.org

Organisation : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes MP, Maison de l'Architecture MP et l'ENSA de Toulouse.

AGENDA

Festival

Courtoisie
du 27.06 au 08.07.2012 à Toulouse

Vernissage le mercredi 27.06.2012 à l'Ostal d'Occitània.

Pour cette seconde édition du festival Courtoisie, Point de Fuite continue de faire dialoguer l'architecture patrimoniale de Toulouse avec la création contemporaine. Hôtels particuliers toulousains seront de nouveau investis durant le projet Courtoisie. Des créations in situ ont été pensées par de jeunes artistes pour les cours intérieures de ces Hôtels.

Organisation : Point de Fuite - www.pointdefuite.net

Réunion

Réunion annuelle de l'Ordre
Mardi 26 juin 2012 à partir de 17 h 30
« L'îlot 45 » - 45 rue Jacques Gamelin à Toulouse

A l'occasion de sa réunion annuelle, le Conseil vous informera sur ce « QUE FAIT L'ORDRE ? » et accueillera les jeunes inscrits 2011/2012 pour la prestation de serment, parrainée par Lionel Carli, Président du Conseil National.

La soirée se clôturera par l'inauguration de l'exposition du Palmarès Architecture & Aluminium Technal 2011.

Alors venez nombreux profiter de ce moment d'échange et de partage !

Organisation : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes MP

Spectacle

Spectacle chorégraphique et musical par l'Orchestre symphonique du Conservatoire
23.06.2012 à 20h30 et 24.06.2012 à 18h, salle de spectacle Eurythmie à Montauban

Au programme : Le Ballet de Faust de Gounod, La Septième symphonie de Beethoven, Les Pléiades de Xénakis, des œuvres de Björk.

Les Pléiades de Xénakis sont chorégraphiées par le professeur de danse contemporaine, avec des projections de travaux d'élèves de l'école de dessin qui ont travaillé également sur Xénakis.

Organisation : Conservatoire de Musique et de Danse de Montauban

Appel à candidature

IKREA

Chaque équipe retenue conçoit et réalise par ses propres moyens l'installation* d'un espace délimité de la galerie du CMAV, d'une surface sensiblement égale à 2 x 3 mètres, avec toute liberté de matériau, formes et mobiliers dans la limite des contraintes liées à la pérennité des lieux et à la sécurité des personnes.

Cette « pièce » n'est ni prototype, ni objet design, ni espace de représentation ou d'exposition, ni figuration d'un espace extérieur ou urbain. Il s'agit d'un espace qui existe par lui-même, qui doit pouvoir être investi par le « visiteur » et inviter à la rencontre, de ce visiteur avec ses concepteurs et des visiteurs entre eux...

Chaque équipe conçoit, prépare et anime dans l'espace central une série de rendez-vous ouverts aux visiteurs, parmi lesquels un événement majeur et de petits rendez-vous plus confidentiels et conviviaux, — rendez-vous auxquels par principe l'ensemble des équipes est convié : con-férences ou dis-férences, débats de coin de table, repas dé-croissants, ateliers de poésie spatiale, concertino, café du commerce des hommes, etc.

http://ikrea.over-blog.com/

Organisation : AERA et Xpedit

MAISON DE
L'ARCHITECTURE
Midi-Pyrénées

Adhésion / Abonnement / Commande

Bulletin d'adhésion 2012 + abonnement à Plan Libre pour 1 an / 10 numéros

Professionnels : 50 euros / Étudiants : 20 euros

Être adhérent à la Maison de l'Architecture permet de devenir un membre actif (prendre part aux décisions, aux assemblées générales annuelles...), d'être abonné à Plan Libre et de soutenir le programme et les actions de l'association (Expositions, Plan Libre, Prix Architecture...).

Un ouvrage au choix parmi les six déjà publiés est offert sur simple demande.

Bulletin d'abonnement à Plan libre pour une durée de 1 an / 10 numéros

Professionnels : 20 euros / Étudiants : 10 euros

Publications de la Maison de l'Architecture : 10 euros l'exemplaire

Jean Dieuzaide, Architecture, photographie

Plan Libre. Recueil articles, cahiers centraux 2002-2006

Catalogue Prix Architecture Midi-Pyrénées 2001

Catalogue Prix Architecture Midi-Pyrénées 2003

Catalogue Prix Architecture Midi-Pyrénées 2005

Catalogue Prix Architecture Midi-Pyrénées 2007

Catalogue Prix Architecture Midi-Pyrénées 2009

Catalogue Prix Architecture Midi-Pyrénées 2011

Nom	Prénom
Profession	Société
Adresse	
Tél.	E-mail

Le bulletin d'adhésion ou d'abonnement complété, est à renvoyer accompagné du règlement à :

Plan Libre / Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées, 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse / E-mail: ma-mp@wanadoo.fr

SURFACE DE PLANCHER

C'ÉTAIT À CRAINDRE, C'EST ARRIVÉ !

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES MIDI-PYRÉNÉES DU 16.05.2012

Petit rappel d'une histoire récente.

Depuis le 1^{er} Mars 2012 et par application du décret n°2011-2054 du 29 décembre 2011, les notions de SHOB et SHON ont disparu pour être remplacées par « surface de plancher » et « emprise au sol ».

Certains ont évoqué à l'occasion la remise en cause de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 et notamment du fameux seuil issu de l'article 4 dérogatoire à l'article 3 et sa notion de « constructions de faible importance ».

Les constructions de faible importance sortant du cadre de l'intérêt public de l'architecture (!) sont celles construites par un particulier pour lui-même et inférieures à 170m² SHON.

Quelques simulations ont montré que le remplacement de la SHON par la « surface de plancher » avait pour conséquence un relèvement de 15 % de ce seuil.

La mesure compensatoire introduite par la notion « d'emprise au sol » proposée par le Conseil National était censée en atténuer les effets puisqu'elle correspond à l'ombre portée au sol lorsque le soleil est à la verticale de la construction, prenant en compte les balcons, loggias, coursives, corniches, marquises, auvents et avant-toits.

Sur ce dernier point, l'Union des Maisons Françaises, par un courrier au Premier Ministre du 16 janvier dernier, a souhaité tout simplement sa suppression invoquant tour à tour « l'incapacité des architectes à répondre à l'afflux des demandes... », les « surcoûts entraînés par les honoraires... » et, stupeur, « la transformation de la loi sur l'architecture » dont on prend bien soin d'ignorer « l'intérêt public ».

Au-delà de l'impact probable sur l'architecture de l'introduction de ces nouvelles notions, l'Ordre des Architectes a tout de suite réagi quant au risque de voir le seuil de 170m² attaqué et les signatures de complaisance se multiplier.

D'où la pétition que nous avons tous signée et qui ne nous dispense toutefois pas de continuer à « ferrailer » sur l'existence de ce seuil comme indiqué dans notre mail info du 9 mars 2012.

Nous avons perdu cette bataille !

Le décret n°2012-677 du 7 mai 2012 relatif à une des dispenses de recours à un architecte précise que : « l'emprise au sol qui doit être prise en compte dans le calcul du seuil est seule celle de la partie de la construction qui est constitutive de surface de plancher, les surfaces aménagées pour le stationnement des véhicules ou les auvents, par exemple, ne sont pas pris en compte » et, ce, malgré un avis défavorable du Conseil d'Etat et du Ministre de la Culture.

Le Conseil National a réagi dès le 9 mai par un communiqué dénonçant un « décret scélérat pour notre profession et pour l'intérêt public de l'architecture ».

Nous sommes aujourd'hui de fait, devant une augmentation du seuil.

Toutes les voies de recours seront employées pour obtenir l'annulation de ce décret tant au niveau national (recours auprès du Conseil d'Etat), que régional (rencontres avec les députés et les sénateurs).

À l'heure où, nous mettons sous presse, le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées interpelle les candidats aux élections législatives sur les sujets préoccupant la profession, dont bien entendu celui du recours obligatoire à l'architecte.

CONSTRUCTION DU NOUVEAU PARC DES EXPOSITIONS TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES

Dans le marché européen des foires et salons, congrès et grands événements, la métropole toulousaine doit disposer d'un nouvel équipement à la hauteur de son dynamisme. Sous dimensionné et situé en zone inondable, le parc des expositions actuel ne peut en effet faire l'objet d'aucune extension.

La Communauté urbaine du Grand Toulouse a donc lancé en 2009 le projet de construction du nouveau Parc des expositions au nord-ouest de l'agglomération toulousaine, à proximité de l'aéroport. Avec un dimensionnement comparable à celui de Bordeaux ou de Lyon pour les surfaces d'exposition, l'ambition est posée d'un outil performant, fonctionnel et évolutif, qui permet de compléter l'offre toulousaine dans l'organisation de salons et grands événements. Les attentes portent également sur le développement durable et l'insertion du projet dans son environnement.

L'exposition du concours est présentée à l'îlot 45 jusqu'au 15.06.2012.

Le projet d'un nouveau Parc des Expositions pour Toulouse était acté depuis quelques années, mais il est désormais en train de prendre forme.

Le Parc actuel est vétuste, sous-dimensionné, et sa situation en zone inondable interdit toute évolution sur place. Pour un nouvel équipement appelé à le remplacer, il s'agissait d'abord de trouver un site offrant au moins une cinquantaine d'hectares, bien desservi par la route et surtout par un système de transport en commun performant, et permettant tous les développements qui pourraient être appelés à accompagner un tel équipement. C'est le site d'Aussonne-Beauzelle qui a été retenu : outre ces qualités, il est proche de l'aéroport, et se situe dans un environnement économique porteur, entouré d'entreprises qui peuvent être intéressées par ses prestations. Rappelons que le site du Parc actuel est appelé à retrouver une vocation d'espace vert et de loisirs, offrant au cœur de Toulouse un grand espace de nature dans le cadre du projet plus large du « Parc Garonne », qui proposera à tous les habitants du Grand Toulouse une réappropriation de leur fleuve.

Le concours lancé en 2010 par le Grand Toulouse a attiré des candidatures d'un niveau inédit pour notre ville : 51 candidats, tous de niveau international, dont 7 prix Pritzker. Trois équipes ont été appelées à proposer un projet : Valode et Pistre, Atelier de Portzamparc, et OMA (Rem Koolhaas). C'est ce dernier qui a été retenu, pour le caractère à la fois fonctionnel et innovant de sa proposition.

Il s'agissait en effet de concevoir un projet qui permette toutes les utilisations que l'on peut attendre aujourd'hui d'un équipement de cette nature (expositions, mais aussi conventions, spectacles, et événements divers), avec une grande modularité et beaucoup de souplesse d'utilisation, tout en respectant des objectifs de qualité environnementale ambitieux. En termes de dimension, cet équipement placera Toulouse au 3^e rang français pour les installations de cette nature, mais il représente en outre une véritable évolution dans la conception de tels outils, en ouvrant des possibilités de nouvelles utilisations, notamment en matière événementielle.

Extrêmement compact, le nouveau Parc



des expositions est articulé autour d'une rue centrale et d'un parking en silo. Les halls (41 000 m² utiles), totalement modulables, sont complétés par des aires d'expositions extérieures (45 000 m²), en partie couvertes. Enfin, une « halle des grands événements » (16 000 m² utiles), totalement reconfigurable, permet d'accueillir des manifestations de natures très diverses (manifestations culturelles, conventions, etc.). L'ensemble est regroupé dans un bâtiment unique de très grande dimension (570 m x 230 m), qui fait écho à l'usine Lagardère, située en vis-à-vis,

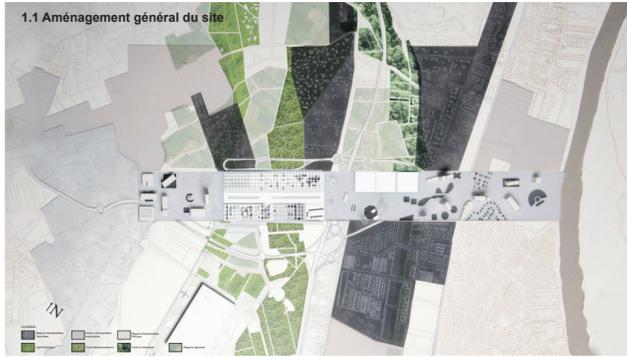
où Airbus assemble les A380.

Econome en espace, le nouveau bâtiment sera aussi économe en énergie et globalement soucieux de l'environnement, puisqu'il visera à la fois une certification HQE et un label LEED. Le prolongement de la ligne T1 du tramway lui donnera un accès direct au réseau de transport en communs de l'agglomération.

Enfin, la création du Parc et de ses dessertes sera poursuivie par l'aménagement de l'espace environnant, afin qu'une urbanisation

et un développement économique maîtrisés répondent à la poussée économique et urbaine que représente l'arrivée de cet équipement. L'équipe d'OMA est donc également chargée de proposer des orientations d'aménagement pour l'ensemble du secteur, appelé à devenir demain une nouvelle porte d'entrée de l'agglomération toulousaine.

Anne Fraisse, Directrice de projet Parc des expositions, SPLA du Grand Toulouse.



Équipe de Maîtrise d'Oeuvre Lauréate

Architectes mandataires : OMA - Clément Blanchet
 Architectes associés : PPA et Sutter + Taillandier
 Paysagistes : Batlle i Roig
 Bet : Ingerop
 Concepteur lumière : 8'18"
 Scénographe : Ducks Sceno
 Ergonome : Abilis



Au nord du Grand Toulouse le développement urbain se confronte au grand paysage agricole. Une limite franche doit être pérennisée, préservée, en la transformant en une bande active, obstacle à l'étalement urbain.

Le nouveau Parc des Expositions en est le générateur, il accueille des équipements et événements économiques, sociaux, culturels, de nature métropolitaine.

Le parvis, libéré de stationnement, devient alors un élément de la bande active représentative du Parc des Expositions.

Accueillant des manifestations passagères, telle la grande roue, et des épisodes permanents, comme la croisée de la route départementale, le parvis affirme son caractère urbain.

Le Parc des Expositions est la partie bâtie des ambitions de la bande active. Cette vaste structure polyvalente est passive et active, elle s'accommode aux flux avoisinants. Piétons et automobiles, les répartissant dans les halls nécessaires à chaque manifestation.

Tout en réduisant sa surface au sol et son impact visuel, le parking central en étage facilite la circulation intérieure par sa liaison directe au foyer : au sol pour les halls d'expositions, à l'étage pour la salle des événements. La première expérience de toute exposition peut ainsi se faire en voiture.

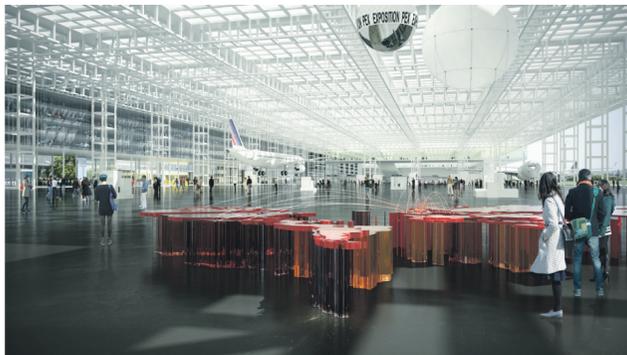
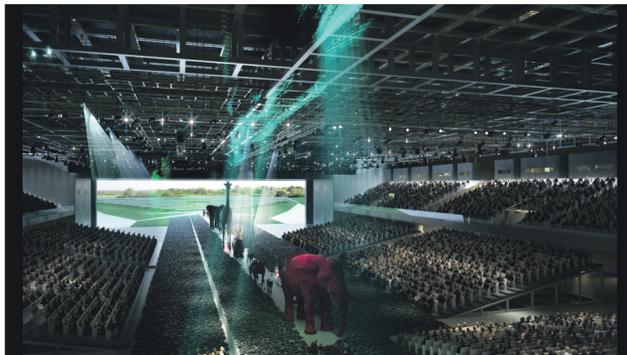
L'Aréna est capable de s'ouvrir sur l'extérieur, créant ainsi une connexion à la bande active lui permettant d'accueillir des concerts en plein air.

Les expositions couvertes bénéficient d'un accès direct à l'infrastructure facilitant la livraison et l'exposition d'objets de grande dimension. De plus, sa hauteur de 18m, ouvre de nouvelles possibilités quand à la nature des expositions. Sa connexion à la bande s'organise sur l'esplanade au dessus de la route départementale, et permet ainsi l'extension des activités sur le parvis.

Les halls d'exposition sont entièrement modulables, pouvant héberger des manifestations de toutes tailles ; leur hauteur, variant de 7 à 18m, les différencie afin d'offrir plus de flexibilité aux exposants. La configuration compacte de l'ensemble minimise le temps de parcours entre chaque hall. À la fois génériques et individualisés, ces halls unifiés par une structure efficace et élégante, forment un complexe stimulant où se mélangent les activités et les personnes.

Le parking au cœur du parc, apporte une touche d'extravagante urbanité.

Acteur principal de la bande active, le Parc des Expositions s'impose comme catalyseur du développement urbain et économique du nord de la métropole toulousaine.



Équipe de Maîtrise d'Oeuvre

Architectes mandataires : Valode & Pistre
 Architectes associés : LCR architectes
 Paysagiste : Michel Desvigne
 Bet : IOSIS
 Bet VRD : Egis Aménagement
 Acousticien : Peutz et Associés
 Concepteur lumière : Light cibles
 Scénographe : Ducks Sceno
 Économiste : AEI
 Ergonome : Projet et perspectives
 Déplacement mobilité : Egis mobilité



Le nouveau Parc des Expositions de Toulouse est avant tout un outil performant et fonctionnel au service des événements qui s'y déroulent dans lequel le public et la logistique sont parfaitement indépendants.

La dimension de communion entre des milliers de personnes autour de manifestations majeures s'opère par une disposition des halls qui évoque l'espace urbain et ses allées géométriques tel un village. La dimension festive, liée à ces grands moments, est accentuée par la coloration des halls. Et comme dans un aéroport, les parkings installés sous le mail permettront au public d'accéder au plus près de sa destination.

Le parvis d'accueil du parc franchit la rocade en protégeant les stations de tramway, de bus et de taxi. De vastes escaliers et des escalators y donnent accès.

Sur le parvis, en belvédère vers la Garonne, suivant l'axe de composition du nouveau quartier, le visiteur comprend d'un seul coup d'œil la disposition de la grande halle et du parc d'expositions. Véritable centre du parc, la place d'accueil s'ouvre sur la perspective du mail qui prolonge l'axe de composition générale. Elle concentre le pavillon d'accueil, le grand totem d'annonce des manifestations et la façade vitrée de la halle des grands événements. L'immense auvent qui protège l'entrée se prolonge à l'intérieur, telle une feuille qui se déplie, pour créer un foyer inattendu et mémorable. Dans une ambiance monochrome stimulante, le public dispose des billetteries avant l'accès direct aux gradins.

La position surélevée du parvis permet d'accéder à mi-hauteur dans la salle, et de l'embrasser d'un seul regard dès l'entrée. Au centre, un espace polyvalent, d'un seul tenant de 8000 m² sous 18 m de hauteur. En périphérie, 4 000 places fixes et 2 000 amovibles. Une grande portée de 115 m permet de donner à la salle une géométrie équilibrée afin que le public soit au plus près de la scène, aussi bien en configuration spectacle ou événement sportif, l'ambiance est optimum.

Le mail, tel un boulevard urbain, constitue l'espace de distribution des halls. Chaque hall dispose d'une place d'accueil spécifique, protégée du soleil par un prolongement de 20 m de sa toiture.

Les sorties des parkings se font directement dans le mail.

La couleur des halls donne à chacun son identité et leur juxtaposition donne son caractère festif au lieu.

Les façades entièrement vitrées sur le mail permettent d'apercevoir les expositions. La disposition du mail permet d'aménager l'accueil des visiteurs en mezzanine du hall, avec vue panoramique sur toute la manifestation.

Chacun peut se repérer dès l'arrivée et comprendre l'ensemble de l'exposition.

Les halls, avec une portée de 82 m, d'une hauteur utile de 10 m et un éclairage naturel latéral, se situent au meilleur niveau international des parcs d'expositions.

Au centre du mail, une ouverture donne directement sur la zone d'exposition extérieure, la position en hauteur offre une vue sur les halls d'assemblage de l'A 380, inscrivant de cette manière symboliquement la présence du Parc à Toulouse.

Le mail est l'espace de référence de tout le Parc, il est aussi axe de composition pour le nouveau quartier, en se prolongeant au-delà du Parc.

Il matérialise au droit de franchissement de la rocade, le rôle de porte du Grand Toulouse que va jouer le Parc des Expositions ; avec son architecture de couleurs, son architecture de soleil, et sa composition rythmée visible d'avion, ce projet a l'ambition de devenir un nouveau symbole pour Toulouse.





Équipe de Maîtrise d'Oeuvre

Architecte mandataire : Christian de Portzamparc
 Architecte associé : Agence Azéma Architecture
 Paysagiste : Agence d'ici là
 Bet : IOSIS
 Bet SSI : CSD Faces
 Bet HQE : RFR Elements
 Acousticien : Avel
 Concepteur lumière : Aartill
 Scénographe : Ducks Sceno
 Économiste : GVI
 Ergonome : Abilis
 Déplacement mobilité : Egis mobilité



Depuis Toulouse, nous arrivons sur le parvis de la grande place, entouré de bureaux, de l'hôtels et de commerces. Devant nous, la grande salle, l'accueil du Parc des Expositions, et sur la gauche, la ferme du domaine de Lanséguire.

Nous sommes à l'ombre des arbres, et l'on profite de l'aménagement végétal et aquatique de la place. À travers les guichets d'une des entrées du Parc des Expositions, nous apercevons les pavillons. En reculant nous apparaît l'ensemble du pavillon d'accueil et de la grande salle.

En rentrant dans la grande halle nous découvrons son foyer et ses circulations : des escaliers arrondis, des montées qui sont douces, des volumes qui dynamisent le lieu.

Cet ensemble permet d'accueillir 12 000 personnes qui animent cet espace piranésien baigné de lumière.

La salle polyvalente permet d'accueillir toutes sortes d'événements ; elle peut accueillir une grande salle de concerts avec jauge de spectateurs, des sports de salle, du cross-indoor, ou des stands d'expositions.

Quand nous sortons de la salle, proche de l'entrée, nous voyons la boucle du parcours des pavillons ; au centre une place autour d'un lac, où à l'ombre des arbres on peut se restaurer, c'est une respiration au cœur du Parc des Expositions.

Chaque pavillon se découvre selon un déroulé, ils sont décalés les uns par rapport aux autres, ce qui permet de les repérer très facilement de n'importe où. Les pavillons sont aussi placés selon un parcours continu, en boucle sans hiérarchie.

Nous rentrons dans un des pavillons, on découvre l'organisation des stands.

Les halles sont toutes connectées par des corridors vitrés qui offrent une respiration de lumière naturelle au visiteur.

En sortant nous voyons l'accueil général, espace transparent et léger, les fonctions sont installées dans différents volumes à l'intérieur.

Le Parc des Expositions, c'est un lieu de vie dynamique, qui a une identité architecturale et urbaine forte au porte de la ville.



L'lot 45
 45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse
 entrée libre du lundi au vendredi
 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
www.maisonarchitecture-mp.org / www.amo.asso.fr



ACTIVITÉS DE L'ORDRE

Veille marchés publics

Interventions du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées et réponses obtenues sur les opérations suivantes :

> Mairie de Villefranche de Rouergue : réaménagement de la Place Notre Dame et création d'une fontaine sèche (12)

Difficulté : deux points avaient été relevés : indemnité allouée aux candidats insuffisante et critères d'attribution mentionnés (caractère esthétique : 60 % ; prix des prestations : 40 %) ne correspondant pas à la procédure de concours.

Réponse : la Mairie a mis fin à la procédure de concours afin de relancer ce marché en MAPA, avec un critère prix de 50%.

> Communauté de Communes du Savès : construction d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de qualité environnementale (31)

Difficulté : les candidats devaient fournir leur « perception de l'opération de travaux projetée et (leur) analyse des problématiques à prendre à compte durant les études, (leur) perception du bâtiment en démarche qualité environnementale ». Il s'agissait d'une « réflexion globale sur le projet pour aboutir à une construction qui répondra à ces trois critères dans le respect du budget ». Les candidats avaient également à fournir « tous les documents de justifications, de choix et de conceptions... pour chacun des systèmes à mettre en œuvre ». Enfin, les candidats étaient invités à « proposer des solutions techniques... pour lutter contre les ondes électromagnétiques ».

Réponse : aucune prime n'a été prévue au règlement de consultation car il n'est demandé aucune prestation au sens de la définition de la MIQCP. Cependant, le maître d'ouvrage admet que les candidats ne proposeront pas de solutions techniques pour lutter contre les ondes magnétiques mais devront signaler qu'ils ont bien pris en compte cette contrainte.

> Communauté de Communes du Montredonnais : construction de la Maison de la Santé de Montredon Labessonnie (81)

Difficulté : l'AAPC mentionnait « propositions en matière de développement durable, en considération de l'environnement géographique et urbain de la future Maison de la Santé. NB : ces propositions seront formalisées au travers d'une note synthétique n'excédant pas deux pages dactylographiées, faisant notamment mention d'une estimation grossière de leurs incidences financières ». Prestations non rémunérées.

Réponse : les propositions demandées aux candidats n'ont vocation qu'à mettre en relief les fortes attentes de la maîtrise d'ouvrage en matière de développement durable, afin que le groupement de maîtrise d'œuvre puisse orienter la rédaction de sa note méthodologique en ce sens. Ces propositions ainsi formulées visent donc à éclairer les candidats sur les modalités de notation de la note méthodologique, dans l'esprit d'égalité de traitement et de transparence insufflé par l'article premier du Code des Marchés Publics.

> Hôpital de Foix : fourniture et l'installation d'un bâtiment modulaire pour des services de santé publique et de médecine préventive (09)

Difficulté : un marché public de fournitures courantes et services a été lancé alors que la mise en œuvre de ces bâtiments modulaires nécessitait la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre décrit par la loi MOP.

Réponse : le Centre Hospitalier de Foix a indiqué mettre un terme à la procédure engagée et relancer une procédure de conception - réalisation mieux adaptée à l'importance de l'opération envisagée.

> SEM 81 : réhabilitation de la maison de l'étudiant « bâtiment Ambic » au Centre Universitaire Champollion à Albi (81)

Difficulté : l'AAPC mentionnait que « les trois candidats retenus recevront le programme et devront proposer une note technique de synthèse du projet ainsi qu'une approche financière et des délais de réalisation qui en découleront ».

Réponse : la SEM 81 a indiqué que le maître d'ouvrage, le Syndicat Mixte d'Enseignement supérieur Sup'Albi Tam, a décidé de ne pas donner suite à la consultation.

ACTUALITÉS

Le dispositif de formation continue FEE bat s'ouvre aux architectes et aux professionnels de la maîtrise d'oeuvre

Le parcours FEE Bat dédié à la maîtrise d'œuvre est désormais lancé et s'organise autour de 4 sessions de formation, codifiées MOE-MOE.

Les deux premières sessions ciblent prioritairement les problématiques de réhabilitation des bâtiments existants :

- MOD-MOE-1 : Identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants
 - MOD-MOE-2 : Maîtriser les outils pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants
- Deux autres viendront compléter le dispositif en juin 2012 :
- MOD-MOE-3 : Enveloppe et conception de bâtiments étanches à l'air
 - MOD-MOE-4 : Prévenir l'apparition de désordres et pathologies du bâti existant à l'issue du projet de réhabilitation énergétique

Le coût pédagogique de chaque session de formation est plafonné à 400 euros HT pour 2 jours de formation effective. Chaque action de formation suivie par un professionnel de la maîtrise d'œuvre est cofinancée par EDF via le système national de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), à hauteur de 50% des coûts pédagogiques hors taxes.

Le FIF-PL a signé une convention avec EDF pour participer au cofinancement des formations, et assurera la prise en charge pour les architectes libéraux et leurs homologues de la MOE. Ainsi, seuls 2,5% du coût pédagogique d'une action de formation (hors taxes) resteront à leur charge.

Le FAFIEC a également conventionné avec EDF pour participer au cofinancement des formations, pour les salariés des bureaux d'études techniques et d'ingénierie. Resteront à la charge des entreprises du ressort du FAFIEC, 5% des coûts pédagogiques.

La CPNEFP Architecture ne l'ayant pas souhaité, l'OPCA-PL n'a pas signé de convention avec EDF. Aussi, les salariés des entreprises d'architecture verront leurs formations FEE Bat prises en charge selon les critères habituels de la branche pour les actions non labellisées, sans aucun cofinancement EDF.

Pour plus d'informations sur le site <http://www.architectes.org/formations/l-offre-de-formation-continue/les-formations> ou par mail à : formation1@cnoa.com

Le nouveau Bureau du CIAF

Suite aux réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration, le CIAF (Conseil International des Architectes Français) a élu son nouveau Bureau : **Lionel Carli, Président**, Frédéric Ragot, Vice-Président pour le Collège des Instances Ordinales, Philippe Klein, Vice-Président pour le Collège des Instances Ordinales, Jacques Canal, Vice-Président pour le Collège des Experts, Danièle Damon, Secrétaire Général, Patrick Colombier, Secrétaire Général Adjoint et Zygmunt Knyszewski, Trésorier.

Lancement du portail internet Archipédagogie

Le Réseau des Maisons de l'Architecture et le Conseil National ont lancé officiellement le portail internet www.archipedagogie.org, outil majeur pour la diffusion de la culture architecturale en France, destiné en priorité au duo architectes et enseignants qui animent des actions pédagogiques de la maternelle au lycée.

Ce portail est une coproduction Réseau des maisons de l'architecture / Conseil national de l'Ordre des architectes, soutenue par le ministère de la culture et de la communication et a pour vocation de :

- répondre aux enjeux de la diffusion de l'architecture dans les programmes scolaires « histoire des arts »
- faire connaître la multiplicité des actions pédagogiques déjà réalisées et aller plus loin en recensant, rassemblant, et en singularisant le rôle des architectes dans la sensibilisation à la culture architecturale, en facilitant les échanges, initiant et renforçant les partenariats
- rassembler les acteurs de la sensibilisation à l'architecture (Maisons de l'Architecture et leur Réseau, Conseils régionaux de l'Ordre des architectes et Conseil National, Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement et leur Fédération Nationale, Directions Générales des actions culturelles et Ministère de la Culture et de la Communication, Rectorats et Ministère de l'Éducation Nationale, Ecoles d'architecture, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, établissements scolaires et associations indépendantes qui oeuvrent sur tout le territoire)

Elections à l'APUMP

Le 3 avril 2012, l'APUMP (Association des Professionnels de l'Urbanisme de Midi-Pyrénées) a renouvelé les membres de son Conseil d'Administration constitué par : **Christophe Sonnendrücker, Président**, Jean-Yves Puyo, Vice-Président, Benoît Lanusse, Trésorier, Isabelle Rieg, Secrétaire, Corinne Sadokh, Membre, Philippe Millasseau, Membre et Jacques Torres, Membre.

POLE DE FORMATION

PROCHAINE FORMATION : Architecture, environnement et développement durable

La session 2012/2013 de la formation AEDD démarrera à partir de septembre. Le calendrier s'établira comme suit :

Année 1 : « Enjeux et contexte de la qualité environnementale et urbaine de l'architecture »

10 jours, soit 70 heures de formation (du 27 septembre au 21 décembre 2012)

Coût pédagogique : 1790 euros net de taxes

Année 2 : « Compétences pour la qualité environnementale et le développement durable »

Pré-requis : réussite à la première partie

18 jours, soit 126 heures de formation (janvier à juin 2013)

Coût pédagogique : 3530 euros net de taxes

Vivement appréciée, cette formation connaît un vif succès auprès des architectes en exercice avec, à ce jour, plus de 200 anciens stagiaires certifiés. Elle aborde avant tout, de manière pragmatique, la qualité environnementale comme valeur ajoutée architecturale. Elle vise à :

- Appréhender les enjeux actuels de la qualité environnementale de l'architecture et de son impact sur le développement durable des villes.
- Développer une curiosité insatiable à l'acquisition de nouvelles connaissances.
- Concevoir, coordonner et accompagner des projets de construction ou de rénovation dans le cadre d'une démarche innovante.
- Posséder les bases administratives, techniques, scientifiques, économiques, juridiques d'une démarche de développement durable.
- Approfondir la connaissance des acteurs concernés, des différentes approches, des évolutions des normes et réglementations ; avec notamment la montée des exigences bioclimatiques inscrites par la RT 2012
- Permettre aux maîtres d'ouvrages, dans leurs réponses aux appels d'offre de la maîtrise d'ouvrage, de faire évoluer leur sens critique et leur savoir-faire sur la qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets, en respectant l'environnement et dans une perspective durable,
- Aider les maîtres d'ouvrages à améliorer et mieux cibler leurs exigences, notamment dans les phases de décision et de programmation d'un projet.
- Apprendre à s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire afin de mieux répondre aux enjeux architecturaux, urbains et paysagers et à la qualité globale des projets.

La formation continue des salariés constitue un des principaux leviers dont disposent les entreprises pour développer les compétences et répondre aux exigences croissantes du marché. Pour accompagner salariés et entreprises à travers la jungle que constitue l'offre de formation, pour permettre aux organismes de promouvoir la qualité de leurs prestations, la Branche Architecture a décidé de débroussailler le terrain grâce à un « **nouveau label formation** ».

Ce label permet une meilleure prise en charge des coûts de formation engagés par les entreprises pour la formation de leurs salariés, par l'OPCA PL. Voir le tableau ci-dessous :

Thèmes : Développement durable, Qualité environnementale	Durée maximale de formation prise en charge	Pédagogie prise en charge plafonnée à	Pris en charge forfaitaire des salaires	Prise en charge frais annexes
Action labellisée par la branche	18 jours	300 euros / jour	15 euros / jour	Oui
Action non labellisée par la branche	5 jours	240 euros / jour	10 euros / jour	Non

Cette formation s'adresse également aux architectes, chefs d'entreprise de la région Midi-Pyrénées, aux bureaux d'études techniques et à leurs salariés ainsi qu'aux maîtres d'ouvrage et techniciens de collectivités locales et d'état. Elle s'organise en différentes séquences thématiques et mêle cours, ateliers, conférences avec le traitement d'un bon nombre d'études d'opérations réalisées dans le sud-Ouest, en Catalogne, en Allemagne et dans les pays limitrophes.

Pour de plus amples informations, programmes et inscriptions en ligne aux stages, consulter le site du Pôle : www.polearchiformation.org

Ilot Formation

L'Ilot Formation, nouvelle association de formation continue créée depuis quelques mois, vient de recruter sa chargée d'animation et d'ingénierie en formation continue.

Il s'agit de **Sandrine Giner**.

Pour tous renseignements concernant les formations proposées par l'Ilot Formation, vous pouvez la contacter par tél. 05 62 86 16 33 ou par mail : ilot-formation@orange.fr

Pour tous ces stages, renseignements et inscriptions :
Pôle de formation Midi-Pyrénées
<http://www.polearchiformation.org> / mail : pole.archiformation@gmail.com
Pôle-ACAD. 51, rue des Paradoux. 31000 Toulouse. Tél : 05 34 40 85 06

j'ai nagé chez PPA

Ancien lieu de travail, le vaisseau Amiral JOB dessiné par Pierre Thuriès est devenu un lieu de plaisir ! Suite à la réhabilitation de l'agence PPA, j'ai voulu tester la Piscine Jean Boiteux en tant qu'utilisateur, sans perdre l'œil de l'architecte...

Dès l'entrée, la sobriété est de rigueur. On pénètre dans les vestiaires au rez-de-chaussée, monochromie grise du sol à la dalle brute en plafond, en passant par les cabines et les casiers de rangements. Seuls les éléments structurels en béton et certains murs contrastent en blanc.

Le parcours vers le bassin est simple et lisible grâce au graphisme spécifique qui ponctue le cheminement entre les espaces.

Direction le premier étage où l'on passe rapidement de l'ombre à la lumière. En effet, le contraste est saisissant entre le rez-de-chaussée plutôt fermé, à dominante grise et la piscine proprement dite, blanche et baignée de lumière douce.

Elle est largement ouverte vers l'extérieur et propose des vues sur le quartier environnant.

La promenade architecturale se termine par une petite terrasse qui permet de se détendre au soleil.

Plouf ! Le carrelage mat offre un toucher très agréable et un marchepied immergé dans le bassin permet justement de ne pas perdre pied !

Ici, rien n'est laissé au hasard.

L'unité de couleurs du projet déclinée en blanc, gris et rouge se retrouve jusque dans les moindres détails comme les bracelets des casiers, par exemple. De même, il n'y a pas de jaune dans la Croix occitane de la Mairie de Toulouse !

Unité de couleur toujours, pour les fanions rouges suspendus au-dessus du bassin qui reprennent le contraste originel entre la

façade blanche et les lettres découpées s'en détachant. Les touches d'écritures en pleins et déliés, rouges elles aussi, rappellent l'enfance et les cahiers d'écolier mais ce sont les murs qui servent de pages blanches ! Ainsi, le travail de Benoît Bonnemaison-Fitte évoque les années 30 et vient animer le dépouillement des parois.

Bref, une piscine à échelle humaine où aucun élément parasite ne vient perturber la lecture de l'architecture.

Une sensation de pureté et de sérénité se dégage de ce lieu, renforcée par le calme sonore qui règne. Ce nouvel équipement sportif offre un réel confort d'utilisation et la simplicité des espaces traités procure une sensation de bien être que je vous invite à venir découvrir, si ce n'est déjà fait !

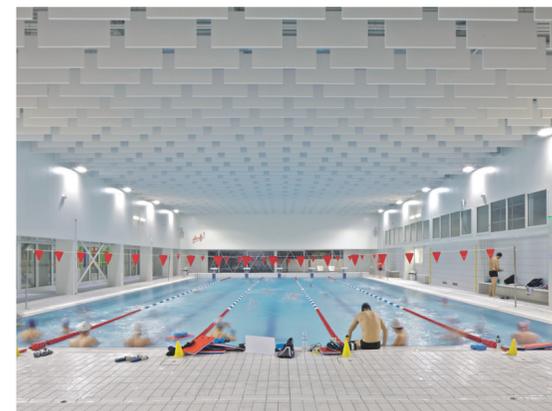
Gaël Angaud, architecte



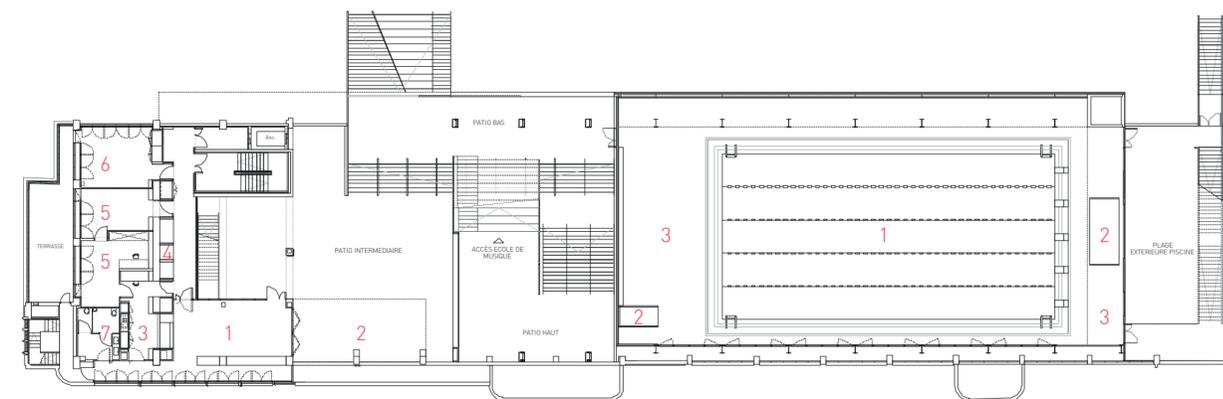
Bâtiment Amiral Job Toulouse (31)

Maître d'ouvrage / **Mairie de Toulouse**
Architectes / **PPA (Jean-Manuel Puig, Guillaume Pujol, Charles Séguier, Olivier Companyo)**
BET Structure / **Seti**
BET Fluides / **Sacet**
Acousticien / **Gamba acoustique**

instantanées 1 et 2 : Gaël Angaud
photos 3 et 4 : Philippe Ruault



Niveau 2 (MJC / piscine)





PALMARÈS ARCHICONTemporaine.ORG

Dans le cadre de l'événement national « 24 heures d'architecture » proposé par le Réseau des Maisons de l'architecture les 19 et 20 octobre 2012 à Strasbourg, la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées s'est vue confier l'organisation d'un **Palmarès d'architecture contemporaine qui s'appuie sur www.archicontemporaine.org**.

Ce Palmarès a pour objectif de promouvoir des réalisations d'architecture de qualité dans les trois grandes catégories du site - habitat, équipements et activités, aménagements extérieurs - auprès du grand public et sur l'ensemble du territoire français.

Tous les architectes et agrées en architecture, inscrits au tableau de l'Ordre des architectes peuvent concourir et sont invités à le faire.

Les réalisations publiées sur www.archicontemporaine.org, entre son lancement en janvier 2009 et jusqu'au 19 août 2012, seront étudiées par **des jurys de professionnels de l'architecture** en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Le rôle de ces jurys est de retenir 80 réalisations parmi toutes celles qui seront en ligne, et qui feront l'objet d'un **vote du grand public entre le 8 septembre et le 8 octobre 2012 sur le site lui-même**.

Les 24 réalisations ayant reçu le plus grand nombre de votes du public seront présentées dans le cadre d'une soirée festive qui se tiendra le 19 octobre 2012 à Strasbourg. Les 80 projets nominés seront tous exposés dans des lieux emblématiques de la culture architecturale dès la fin de l'année.

Pour participer à ce Palmarès il vous suffit, depuis la page d'accueil de www.archicontemporaine.org, de cliquer sur la bannière « **architectes, participez !** », puis de remplir le formulaire de soumission de la ou des réalisations que vous souhaitez proposer. Une fois validées par la Maison de l'architecture concernée, vos réalisations seront visibles sur le site puis présentées au jury dans le cadre du Palmarès de « 24 heures d'architecture ».

N'hésitez pas à contacter la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées pour toute information complémentaire

Tél 05 61 53 19 89 – Mel ma-mp@wanadoo.fr

Palmarès grand public "24 heures d'architecture"

Un événement de "24 heures d'architecture" organisées à Strasbourg les 19 et 20 octobre 2012

phase 1
appel à projets

Jusqu'au 19-08-2012

**architectes
participez**